

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 16/03/2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de Huisseau sur Mauves dûment convoqué, s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal de la Mairie, en séance publique sous la présidence de M. Jean-Pierre BOTHEREAU, Maire.

Présent(e)s :

ATGER Télésia, BOUCHER Elisabeth, CARO Véronique, HAMEAU Véronique, MAINGUY Tiffany, MOLINA Gisèle, SICILIANO Floriana

BOTHEREAU Jean-Pierre, de ROBIEN Philippe, DOUCET David, GOUACHE Guy, LEMAIRE Bruno, ROUSSARIE Jean-Paul, SENÉE Régis, SOUCHET François

Absents excusés :

GAY Michelle donne pouvoir à SENÉE Régis
TOTTEREAU-RÉTIF Amélie donne pouvoir à HAMEAU Véronique
PEAN Vincent donne pouvoir à MAINGUY Tiffany
VALADON Anaïs donne pouvoir à SICILIANO Floriana

Secrétaire de Séance : MAINGUY Tiffany

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 15

Votants : 19



Délibération 2026-11 : détermination du nombre d'adjoints

Monsieur le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil municipal.

En application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil, soit un effectif maximum de 5 adjoints pour la commune.

Le Maire propose de fixer le nombre des adjoints à TROIS.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, **à l'unanimité**, de fixer à TROIS le nombre des adjoints.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an ci-dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

En Mairie le 25/03/2026

Le secrétaire de séance

Tiffany MAINGUY



Le Maire,

Jean-Pierre BOTHEREAU

